

RAPPORT ANNUEL 2024
SIENNA OBLIG 1-3 ISR







SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 28/03/2024	5
Objectifs et politique d'investissement	6
GESTION FINANCIERE.....	7
Évolution de la valeur liquidative	8
Performances du fonds	8
Analyse du risque	8
Allocation d'actifs.....	9
Répartition géographique en % de l'actif.....	9
Répartition par notation en % de l'actif	9
Répartition par tranche de maturité en % de l'actif.....	9
Répartition par type d'émetteur en % de l'actif	9
Principaux mouvements du fonds	10
Conjoncture économique	11
Le Mot du gérant.....	14
Autres informations	15
Pourcentage OPC interne.....	18
Actif moyen	18
Annexe SFDR	19
ÉTATS FINANCIERS.....	29



Synthèse du fonds au 28/03/2024

DATE D'AGREMENT AMF : 29/04/2009

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 3 ans

FORME JURIDIQUE : FCP/FIVG

FONDS MULTI-PARTS : NON

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Code ISIN : FR0010738138

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
KPMG AUDIT

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 2

INDICE DE REFERENCE :
100% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 1-3 Year

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 148,31 M€

> **Valeur liquidative de la part :** 115,720 €
+ haut sur 12 mois : 115,730 €
+ bas sur 12 mois : 111,680 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Objectifs et politique d'investissement

TYPE : SIENNA OBLIG 1-3 ISR est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 29/04/2009

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

SIENNA OBLIG 1-3 ISR, de classification ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro ', est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro dont le risque actions n'excède pas 10 % de l'actif net et a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis), en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits ' critères ESG ') pour la sélection et le suivi des titres. Caractéristiques essentielles du Fonds : Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes ' Actions ' et ' Taux ') sont sélectionnés selon l'approche ' Best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains (Classe ' Taux ') sont sélectionnés selon une approche ' Best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Stratégie financière : La gestion du Fonds s'inscrit dans le process global de gestion ' taux ' de Sienna Gestion : -A partir des documents d'analyse d'acteurs économiques, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères déterminants pour le choix de la stratégie des portefeuilles obligataires et monétaires. - L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse micro-économique en intégrant, notamment les études des courtiers et des agences de notations ainsi que la surveillance des émissions primaires, qui permettra de déterminer les marges ou ' spreads ' payés par les émetteurs en fonction de leurs qualités ainsi que de leurs perspectives d'évolution. Les gérants peuvent ainsi identifier des émetteurs ou des titres pour lesquels les cours et spreads sont décorrélés des fondamentaux économiques et de leurs perspectives. - La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille, le choix géographique, le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit, le choix des supports d'investissement.

Instruments utilisés : SIENNA OBLIG 1-3 ISR est composé comme suit : Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme). Le Fonds peut détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs situés dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés sur l'inflation et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées,...). Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro (incluant les pays émergents) dans la limite de 10 % de son actif net. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0,3 et 3. Actions (en cas de conversion des obligations en actions) : En raison de sa détention d'obligations convertibles en actions, le Fonds pourrait, en cas de conversion des obligations, détenir des actions de grandes capitalisations, dans la limite de 10 % de son actif net. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPC actions et/ou obligataires et/ou monétaires et/ou multi-actifs. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Liquidités, dans la limite de 10 % de l'actif net. ' Autres valeurs ' : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres. **Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à moyen terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FIA par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

SIENNA OBLIG 1-3 ISR

Indice de référence

1 an 3 ans 5 ans 10 ans

3,32 -1,12 -0,09 4,57

2,57 -2,08 -2,16 -0,67

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

SIENNA OBLIG 1-3 ISR

Indice de référence

1 an 3 ans 5 ans 10 ans

3,32 -0,37 -0,02 0,45

2,57 -0,70 -0,44 -0,07

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

SIENNA OBLIG 1-3 ISR

Indice de référence

2023 2022 2021 2020 2019

4,07 -4,78 -0,56 0,09 2,05

3,48 -4,82 -0,70 0,02 0,27

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

Indice de référence (en %)

Tracking error (en %)

Ratio de Sharpe

Ratio d'information

1 an 3 ans 5 ans

1,53 1,66 1,46

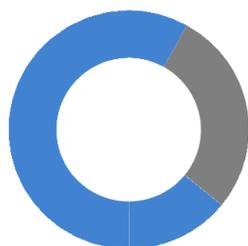
1,57 1,83 1,49

0,33 0,68 0,70

-0,26 -1,00 -0,41

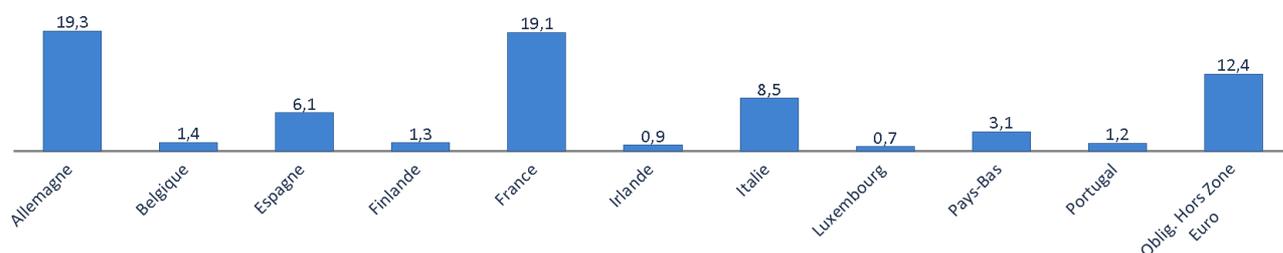
2,30 0,48 0,60

Allocation d'actifs

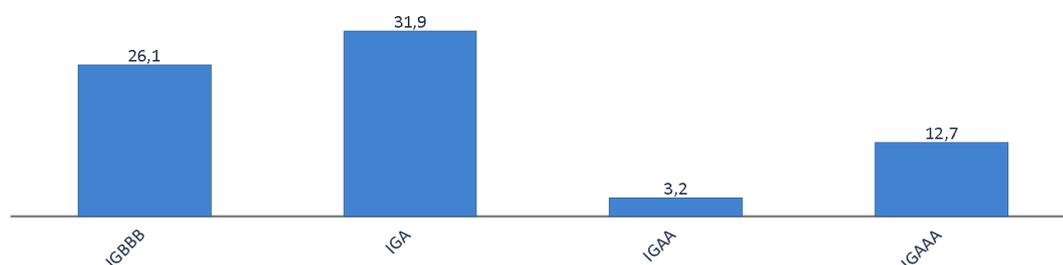


- Obligation Taux Fixe 58%
- Dérivés 27.8%
- Obligation Taux Variable 14.1%
- OPCVM Obligataire 0%

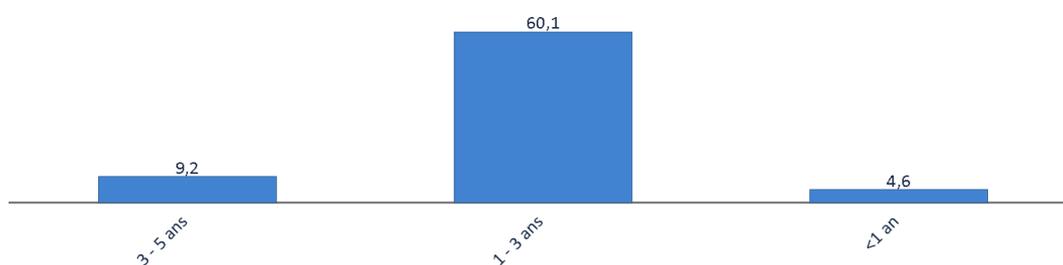
Répartition géographique en % de l'actif



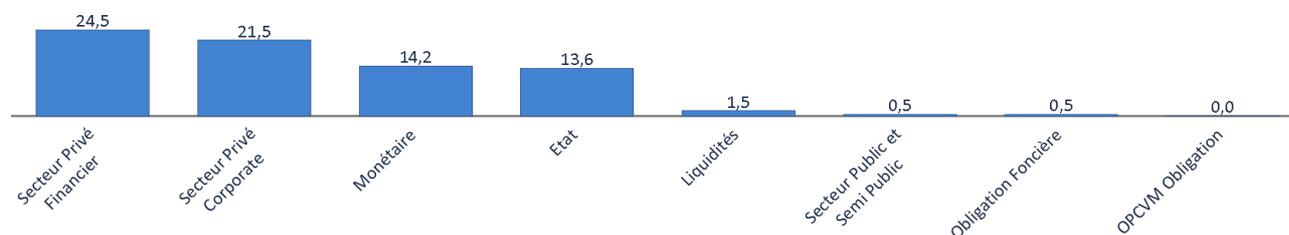
Répartition par notation en % de l'actif



Répartition par tranche de maturité en % de l'actif



Répartition par type d'émetteur en % de l'actif



Principaux mouvements du fonds

Achats				Ventes			
DBR 0% 08/26	DE0001102408	Obligation	45 018 720	DBR 0% 08/26	DE0001102408	Obligation	26 205 356
SIENNA MONETAIRE ISR R-C	FR0007081278	OPCVM	22 705 570	SIENNA MONETAIRE ISR R-C	FR0007081278	OPCVM	25 811 383
SIENNA TRES PLUS PART A	FR001400EBN2	OPCVM	4 063 508	ASABRE 0.01% 04/24	XS2328980979	Obligation	4 854 898
BTPS 3.8% 04/26 3Y	IT0005538597	Obligation	4 038 830	BTPS 3.8% 04/26 3Y	IT0005538597	Obligation	4 049 997
ASABRE 0.01% 04/24	XS2328980979	Obligation	3 851 940	ISPIM FRN 03/25 EMTN	XS2597970800	Obligation	3 408 157
EDF 3.75% 06/27 EMTN	FR001400M9L7	Obligation	2 024 421	CM FRN 01/24 EMTN	XS2436885748	Obligation	3 033 402
EDF 3.875% 01/27 EMTN	FR001400D6M2	Obligation	2 019 305	BTPS 1.5% 6/25	IT0005090318	Obligation	2 914 990
BBVASM 3.375% 09/27 GMTN	XS2534785865	Obligation	2 004 571	CCTS FRN 09/25 EU	IT0005331878	Obligation	2 744 192
BELF SANV FLR 11-26	BE6347749697	Obligation	2 000 000	BFCM 3% 5/24	XS1069549761	Obligation	2 026 278
COMM AKTI FLR 10-26	DE000CZ439F7	Obligation	2 000 000	VLVY FRN 02/24 EMTN	XS2446824729	Obligation	2 016 625
DEUT BK PA FLR 10-26	HG000A351462	Monétaire	2 000 000				
NMTN 28/08/26 CMOCEAN	HG0128191188	Monétaire	2 000 000				
EUR V EURIBOR 3 MO							
NMTN 21/09/26 BFCM EUR V	HG0128200732	Monétaire	2 000 000				
EURIBOR 3 MOIS							
NMTN 22/09/26 P_CAC EUR V	HG0128202480	Monétaire	2 000 000				
ESTR OIS +0.69							
PSA BA 241126	HG0128343896	Monétaire	2 000 000				
CA CON 041226	HG0128350388	Monétaire	2 000 000				
PSA BA 160227	HG0128479997	Monétaire	2 000 000				



Conjoncture économique

Le grand écart. Rarement la divergence entre marché obligataire et marché d'actions a été aussi marquée que ces dernières semaines. Du côté des indices actions, la dynamique positive des derniers mois de 2023 s'est poursuivie au premier trimestre 2024 (Stoxx Europe 600 : +6,5%, S&P 500 : +9,9%, Topix : +15%), ignorant ainsi la forte progression des taux souverains (américains en particulier) dans le sillage du recalage des attentes des investisseurs quant au timing et l'ampleur des baisses de taux directeurs. Par ailleurs, le trimestre a également été marqué par l'intensification du risque géopolitique, lequel s'est répercuté sur le Dollar, sur l'or ainsi que sur le Brent.

Alors qu'en début d'année l'optimisme quant à des baisses de taux directeurs massives était à son paroxysme, les statistiques d'inflation **américaine** moins bien orientées en janvier et février ont douché ces espoirs et conduit les investisseurs à ajuster leurs attentes de manière significative. Les marchés financiers tablent ainsi désormais sur 3 baisses seulement en 2024 et ont décalé le timing de la première décision au mois de juin, ce qui a entraîné une remontée sensible des taux souverains américains (10 ans : +48 Pb à 4,36%) et en particulier de la composante réelle (taux réel à 10 ans à 2,0%). Si cette dynamique sur les taux aurait dû peser sur les valorisations et pénaliser les marchés d'actions américains, il n'en fût rien et ces derniers poursuivent leur impressionnante dynamique haussière. D'une part, ceci s'explique par la conviction au sein des investisseurs que ce mouvement sur les taux n'est que temporaire et qu'il devrait s'inverser lorsque l'inflation aura envoyé des signaux plus rassurants, ce que l'indicateur PCE de mars a d'ailleurs confirmé. D'autre part, les indices actions américains auront été largement entraînés à la hausse par la poursuite de la vague d'optimisme liée à l'Intelligence Artificielle alors que les mastodontes du secteur de la technologie auront continué d'impressionner par leurs résultats et leurs performances boursières. A cela s'ajoute une saison de résultats de très bonne facture pour les entreprises du S&P 500, durant laquelle près de 80% des entreprises auront surpassé les attentes du consensus.

Les **places européennes** n'ont pas pu bénéficier de cette vague IA ou d'une telle dynamique de résultats, bien que ceux-ci aient été relativement bien orientés (avec près de 50% des entreprises de l'indice surpassant les prévisions du consensus), mais les secteurs cycliques auront globalement porté le Stoxx 600 à un nouveau point haut historique. Les investisseurs sont en effet de plus en plus convaincus que le point bas de croissance a été dépassé en Europe et que l'activité économique devrait désormais rebondir progressivement ces prochains mois. Les derniers indices PMI vont d'ailleurs dans ce sens, à l'image du composite qui revient en territoire d'expansion au-dessus de 50. Des signaux rassurants pour la BCE, laquelle se félicite également de la rechute rapide de l'inflation, ce qui la conforte dans l'idée d'entamer bientôt son assouplissement monétaire, très probablement en juin malgré des prises de parole de certains membres *dovish* évoquant une décision dès la réunion d'avril.

En **Chine**, les signaux sont enfin un peu plus favorables concernant la dynamique économique. Février aura ainsi été le premier mois durant lequel l'inflation est revenue en territoire positif et mis fin à une période critique de six mois de déflation, tandis que les indices PMI chinois publiés le 31/03 auront une fois n'est pas coutume dépassé les attentes, notamment dans le secteur manufacturier qui renoue avec la croissance (50,8, contre 49,9 attendu). Si ces statistiques encourageantes, couplées à la volonté plus explicite des autorités de soutenir leur croissance, ont permis d'enrayer la spirale baissière des indices chinois, ces derniers restent néanmoins parmi les moins performants depuis le début de l'année (Hang Seng : -1,9%).

Au **Japon**, malgré le changement de paradigme que constitue la sortie de l'ère des taux directeurs négatifs, le Yen poursuit sa dépréciation tendancielle et perd 6,8% face au dollar, s'échangeant à 1 USD = 151,3 JPY. Ceci s'explique par l'absence de communication claire de la Banque du Japon quant à la poursuite de son resserrement monétaire ces prochains mois alors que les négociations salariales au sein des grandes entreprises ont pourtant débouché sur des hausses significatives (supérieures à +5%), ce qui laisse espérer que la boucle vertueuse inflation-salaires pourra se poursuivre. En attendant les prochaines hausses de taux directeurs de la BoJ, la chute du Yen continue de profiter aux indices japonais (Topix : +16,1%).

Enfin, du côté des matières premières, le cours du **Brent** aura connu un rebond marqué (+16%) lui permettant de retrouver des niveaux inédits depuis octobre 2023 proche de 90 \$/b. Ce mouvement est notamment lié aux coupes de production de l'OPEC+ prolongées début mars mais surtout aux tensions géopolitiques toujours croissantes (heurts en mer Rouge, tensions entre l'Iran et Israël, frappes ukrainiennes sur les installations pétrolières russes). Ce dernier élément contribue aussi à la envolée du cours de l'**or** (+11%), qui a temporairement franchi le seuil de 2300 \$/once pour la première fois de son histoire, soutenu de manière additionnelle par les achats importants des banques centrales.



Les Marchés Actions

Aux inquiétudes de 2022 ont succédé les espoirs de 2023. Le ralentissement de l'inflation, la bonne tenue de la croissance économique, la solidité des résultats des entreprises et les espoirs de baisse des taux expliquent l'optimisme qui a soufflé cette année.

De nombreux thèmes auront animé l'année : l'intelligence artificielle générative, l'IRA aux Etats-Unis, les conflits géopolitiques ou encore celui des médicaments coupe-faim. Le plus important aura été sans conteste celui de l'inflation et de l'orientation restrictive des politiques monétaires visant à la combattre de manière efficace. A ce titre, la réunion du FOMC de décembre a été un point d'orgue. Jerome Powell a laissé entendre que la FED serait prête à ajuster les taux directeurs à la baisse avant que l'inflation n'atteigne 2% et avant que la récession ne sévisse. La BCE n'est pas allée aussi loin dans son discours mais les investisseurs anticipent désormais des baisses de taux aussi en Europe en 2024

La période a été marquée par des records historiques des marchés d'actions qui se sont enchaînés suite au changement de tonalité de la Fed début novembre qui a acté la fin du durcissement de la politique. Ces discours ont permis de valider les perspectives de baisse taux et d'envisager un scénario de boucle d'or très favorable aux actifs risqués : un atterrissage en douceur de l'économie après une série de hausse des taux monétaire d'une ampleur historique.

En effet, l'amélioration de la croissance des salaires réels, la confiance des consommateurs, la stabilisation du marché de l'emploi, le restockage malgré le niveau des taux ont permis d'écarter progressivement le risque de récession. De plus, les perspectives positives en matière de liquidités ont été un soutien pour les actifs risqués. Même les bonnes publications macroéconomiques aux Etats-Unis et la reprise des indicateurs économiques avancés en Europe, qui ont conduit les investisseurs à anticiper un nombre de baisses de taux plus limité, n'auront pas enrayé la dynamique résolument haussière des marchés. Les publications de résultats supérieures aux attentes et la multiplication des opérations des rachats d'actions et de retour de cash aux actionnaires ont également soutenu la tendance.

La vraie déception de 2023 restera la Chine. Après une politique anti-COVID particulièrement longue et répressive, les investisseurs s'attendaient à une réouverture dynamique de l'économie. Freinée par la faiblesse de la consommation et les difficultés du secteur immobilier, il n'en a rien été.

Sur l'année 2024, le MSCI EMU Net Return affiche donc une progression de 16.7% aux termes d'un mouvement de hausse ininterrompue initié depuis le mois d'Octobre ayant porté les marchés à des nouveaux records dans un contexte de très faible volatilité mesurée par un V2X très proche de son point bas de 2017.

Enfin, en termes de style, après une année 2022 marquée par la surperformance de la value, la croissance affiche une hausse légèrement plus forte en 2023.

D'un point de vue sectorielle les valeurs technologiques (ASML, ASM International et SAP) portées par la thématique de l'intelligence artificielle toujours aussi prégnante, les financières (banques et assurances) et le secteur automobile aux performances individuelles très disparates affichent les meilleures performances. De même l'industrie, au travers de la construction et des valeurs de la défense notamment apparaissent tirer leur épingle du jeu.

A l'opposé, la santé, les utilities ou encore l'énergie présentent les moins bonnes performances. Après une période COVID riche pour ces trois segments, la normalisation des stocks pour la santé ou bien la normalisation du prix de l'électricité et du pétrole expliquent en grande partie leur sous-performance.

Au cours du premier trimestre 2024, les marchés européens ont montré des similitudes avec leurs homologues américains en termes de polarisation des performances : seule une poignée d'actions sont à l'origine de l'essentiel de la progression des indices. En effet, cette hausse a essentiellement profité aux valeurs stars de qualité très peu endettées avec la capacité de financer leur croissance par leur génération de cash. Ces valeurs présentent certes de bonnes caractéristiques financières mais traitent désormais à des niveaux de valorisations très élevés. De l'autre côté du spectre, on retrouve des valeurs cycliques de moindre qualité très faiblement valorisées totalement délaissées par les investisseurs, à contre-courant du marché. De même, les petites et moyennes capitalisations sont restées en retrait et ont continué de sous-performer.

Après une avance très substantielle des valeurs de croissances au T1 2024, la période a laissé place à un retour en grâce des valeurs cycliques sous-valorisées, dans le sillage de la remontée des cours du pétrole et des matières premières.



Les Marchés Taux

Au deuxième trimestre 2023, les banques centrales ont continué d'insister sur les pressions inflationnistes alors que l'inflation confirmait une tendance à la décélération. Ainsi, la BCE a monté ses taux pour un total cumulé de 75 bps malgré le ralentissement économique. De plus, La BCE a repris plus de 400 milliards d'euros de liquidités via les TLTRO. Aux Etats-Unis, l'imbrroglio du relèvement du plafond de la dette a finalement trouvé une issue permettant au Trésor d'éviter un 'shutdown' de l'administration. La Fed a monté ses taux à deux reprises durant le trimestre tout en initiant le principe de pause entre les hausses. Aux Etats-Unis, alors que la hausse des prix demeurait malgré tout assez forte, la conséquente épargne accumulée par les ménages durant l'ère covid commençait à se tarir et les défauts sur les prêts automobiles, ainsi que sur les cartes de crédit se redressaient. En Chine, la reprise tant attendue n'a finalement pas eu lieu. Le Politburo s'est réuni en sommet pour étudier les pistes de relance alors que les firmes étrangères quittent le pays ou arrêtent d'y investir, le fruit du passage de 'mondialisation' à 'régionalisation'. Les PMI étaient dorénavant en dessous de 50 points dans l'industrie et les services semblaient en lente expansion alors que la consommation faiblissait. A l'aube de l'été, l'activité ainsi que la dynamique des prix flanchaient aussi bien en Asie qu'en Europe tandis que les Etats-Unis continuaient à faire cavalier seul.

Dans ce contexte, les taux longs en zone euro ont évolué dans un range étroit dans un environnement de faible volatilité. Le marché des obligations privées s'est bien tenu, les spreads de crédit étant globalement stables.

Durant le troisième trimestre 2023, la baisse de l'inflation s'est poursuivie mais cette dernière est restée à des niveaux trop éloignés des cibles des banques centrales, c'est-à-dire supérieure à 4% en Europe et à 3% aux Etats-Unis. Les banques centrales ont donc logiquement poursuivi leur cycle de hausse des taux. En Europe, la BCE a monté deux fois ses taux directeurs de 25 bps en juillet et en septembre pour fixer le taux de refinancement à 4,5%. Aux Etats-Unis, une hausse unique a eu lieu en juillet, de 25 bps pour les fixer à 5,5%. La FED a alors indiqué qu'elle devenait « data dependant » laissant augurer la fin de son cycle de hausse des taux. Durant l'été, dans un contexte d'inflation en baisse mais de façon modérée et de chiffres économiques résistants, en particulier aux Etats-Unis, les taux longs sont restés sous pression haussière. Le taux 10 ans américain a ainsi dépassé les 4,50% en septembre revenant ainsi à ses niveaux d'avant la crise des subprimes. En Europe, le taux 10 ans allemand est passé de 2,47% à 2,84%. Face à des conditions de financement plus restrictives, les actifs risqués ont souffert et les obligations privées sous-performé. La déception macroéconomique est à chercher du côté de la Chine dont le redémarrage est resté décevant pénalisé par la lourde chute de son marché immobilier.

Le dernier trimestre de 2023 a été marqué par une nette détente des conditions de financement. Si la croissance est restée solide aux Etats-Unis, l'économie européenne s'est contractée comme l'indiquait des PMI inférieurs à 50 que ce soit pour le secteur manufacturier ou les services. Dans le même temps, l'inflation s'inscrivait résolument à la baisse dans toute ses composantes : 3,1% aux Etats-Unis et 2,4% en Europe en novembre. Cela a permis aux banquiers centraux de tenir un discours plus optimiste lors de leur dernière réunion de l'année en décembre. Le combat contre cette dernière semblant remporté, le marché s'est focalisé sur les futures baisses de taux à venir en 2024 ce qui a entraîné une nette détente des conditions de financement. Sur ce point, les anticipations de baisse nous ont semblé exagérées. Les membres de la Fed tablaient sur trois baisses des taux en 2024 et le marché sur au moins six baisses. En Europe, bien que la BCE ait accéléré l'arrêt des achats d'obligations (PEPP), le marché anticipait également un « pivot » rapide de la politique monétaire. Les taux 10 ans allemand perdait plus de 80 bps et s'inscrivait à 2,02% fin décembre. Parallèlement, l'euphorie gagnait les actifs risqués avec un net resserrement des spreads de crédit et du spread de l'Italie contre Allemagne.

Le premier trimestre 2024 a donc été marqué par un recalage des anticipations de baisse des taux directeurs. Les anticipations de première baisse de taux ont été reléguées d'avril à juin, dans un contexte d'économie résiliente aux Etats-Unis, moins en Europe et d'une inflation restant bien au-delà de la cible des 2% dans les deux zones.

Dans un contexte de remontée des taux réels, nous anticipons une correction des actifs risqués. Malgré cela, le marché du crédit est resté solide. Le niveau attractif des taux en absolu explique certainement un tel attrait. Les spreads de crédit se sont inscrits en baisse passant, sur une maturité de 5 ans, de 80 bps à 70 bps. Il est en de même pour le spread italien qui passe de 170 bps contre Allemagne à moins de 140 bps.



Le Mot du gérant

Contexte :

Le leitmotiv des banques centrales aura été la lutte contre l'inflation. L'ESTER est ainsi passé sur la période de 2,90% à 3,90%. Le bilan de la BCE a continué de décroître de manière régulière et contrôlé par le non-renouvellement des titres arrivant à échéance du programme APP. L'autre fait marquant a été la très bonne tenue du marché du crédit avec un indice Itrax qui termine l'exercice à 54 dans un contexte pour le moins incertain (ralentissement économique, tensions géopolitiques, résilience des inflations core). Malgré le pic des taux directeurs, souvent considérés comme contraignants, les marchés ont, de manière générale, fait preuve d'une résilience surprenante.

Directionnel :

Dans un environnement de hausses continues des taux directeurs de la BCE (dernière hausse le 14/09) nous avons maintenu une position sous-sensible jusqu'en octobre ou nous sommes redevenus neutre. A partir de ce mois devant les anticipations agressives de baisses de taux par le marché et jugeant qu'un possible retournement était probable nous sommes à nouveau repassés sous-sensibles, et ce jusqu'à la fin de l'année. Le taux de swap ESTER 2 ans est passé de 3,56% à 2,55% entre le 19/10 et le 29/12, et de 3,05% à 2,55% sur l'année alors même que les taux ESTER eux n'ont fait que progresser. Au final, cette inversion de la courbe a été bénéfique à toutes les positions en taux fixe du portefeuille et explique en partie la performance positive du fonds. Nous avons accompagné le repricing des anticipations de baisses des taux directeurs en repassant progressivement sursensibles au cours du 1er trimestre 2024.

Crédit :

Les spreads de crédit (indice ITRAX) sont passés de 84 à 54 avec un pic à 89 le 27/07. Nous avons privilégié sur l'ensemble de la période des signatures plutôt défensives notées en moyenne A-. Ce positionnement nous est apparu opportun dans un environnement de quasi-récession en zone euro doublé d'épisodes de stress marqués (faillite de crédit suisse, déclenchement de la guerre israélo-palestinienne...). Notre univers d'émetteurs reste concentré sur les grands groupes bancaires, et les sociétés leaders dans leur domaine. A noter que les meilleures performances sur l'année ont concerné les émetteurs BBB/BBB- sur lesquelles nous étions très peu présents. La très bonne tenue du marché du crédit a été positive pour la performance du fonds. Les notes ESG des sociétés sont prises systématiquement en compte avant chaque investissement.

Le fonds termine l'exercice avec une performance de 3.32% contre 2.57% pour son benchmark.

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires

Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 70,58 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 5 530 132,10 €
- Rémunération annuelle brute variable : 894 640,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 29
- Rémunération annuelle brute et variable agréée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 153 129,13 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant (29/12/2023) :

- suivant la méthode brute : 122%
- suivant la méthode de l'engagement : 124%

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : Sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 28/03/2024 est égal à 08,8 % de l'actif net.

Actif moyen

Actif net moyen

	Part A	Total
	136 483 823,82	136 483 823,82

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA OBLIG 1-3 ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500LMFACITCG7Y826

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Pour les émetteurs souverains Sienna Gestion a développé son propre modèle d'analyse ESG propriétaire reposant sur 11 enjeux provenant d'organismes internationaux. Exemples de critères/ enjeux ESG :

- Environnement : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée (EPI), indicateur développé par l'Université de Yale,
- Social : indicateur composite intégrant les inégalités Hommes/Femmes, l'éducation, la santé, le développement humain et les inégalités salariales. Ce scoring provient des données du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).
- Gouvernance : indicateur existant du Word Justice Project (WJP) of Law Index mesurant la manière dont l'Etat de droit est vécu et perçu dans le monde.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne risque ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée risque ESG du fonds est de 20.18. La note risque ESG moyenne de l'univers de départ "Bloomberg Euro Agg. Corpo&Fi" est de 20.46. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La méthodologie de calculs des indicateurs de performance de durabilités ayant changé entre les deux exercices, cette question n'est pas applicable pour des raisons de comparabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario
	2. Empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> 2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29) ✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
SIENNA TRES PLUS PART A	OPC	6,62%	France
DBR 0% 08/26	Public	5,18%	Germany
CAIS FEDE FLR 10-25	Finance	1,46%	France
BTPS 3.5% 01/26 3Y	Public	1,45%	Italy
BFCM BANQ FLR 05-25	Finance	1,45%	France
CA CON 230525	Finance	1,45%	France
CAIS FEDE FLR 04-25	Finance	1,45%	France
FLYFP 1.5% 05/25	Finance	1,40%	France
CARR BQ FLR 02-26	Finance	1,38%	France
INTNED VAR 11/25	Finance	1,38%	Netherlands
URWFP 1.125% 09/25 EMTN	Finance	1,37%	France
OPBANK 0.5% 08/25 EMTN	Finance	1,36%	Finland
ACAFP 4.1% 4/24	Finance	1,32%	France
ANNGR % 12/25 EMTN	Finance	1,31%	Germany
AAPL % 11/25	Technologie	1,28%	United States



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

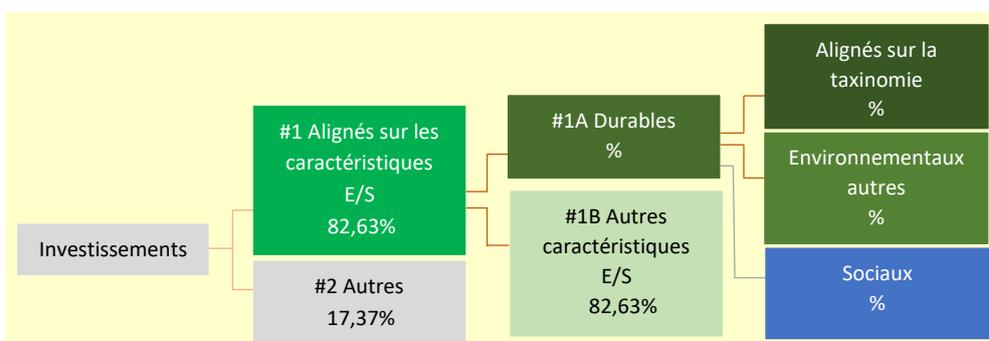
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements de produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Communication	2,08%
Consommation discrétionnaire	3,21%
Consommation non cyclique	2,31%
Energie	2,52%
Finance	52,10%
Industrie	5,28%
Matériaux	1,73%
OPC	6,62%
Public	10,28%
Santé	2,84%
Services aux collectivités	7,61%
Technologie	3,42%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾ ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

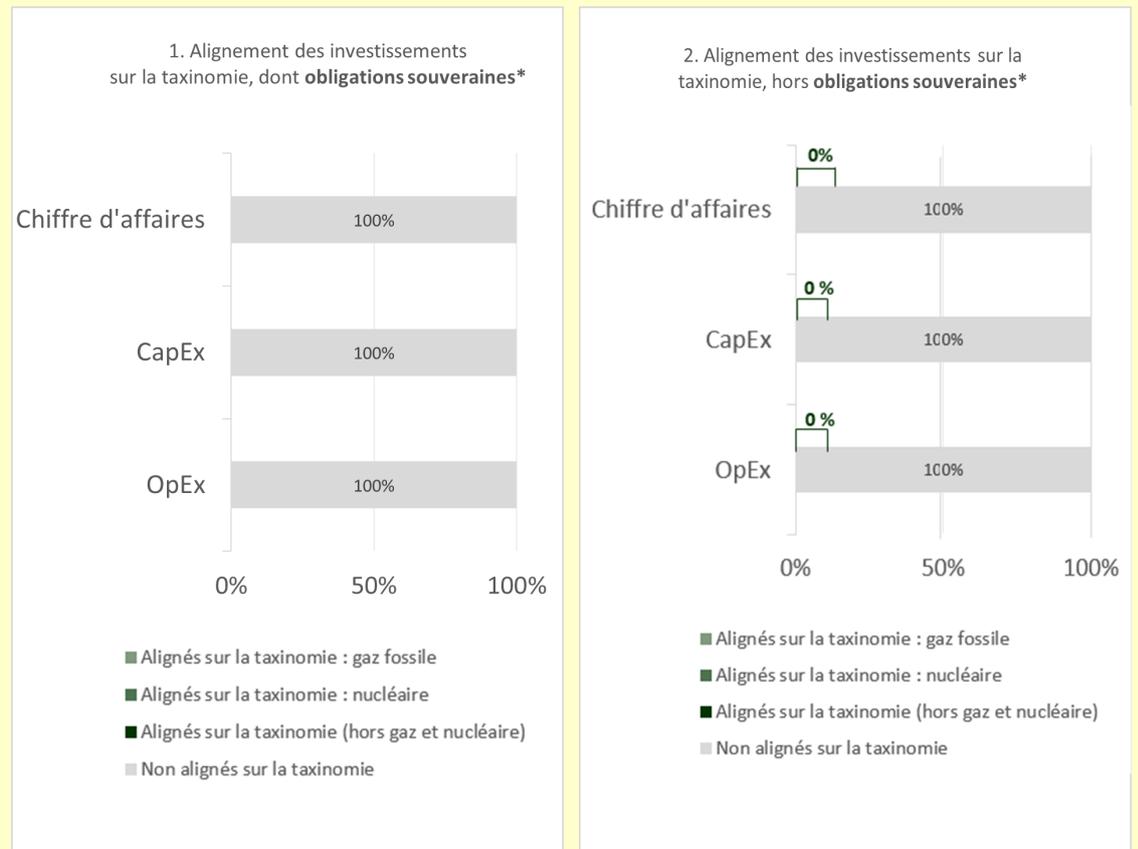
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0.01% de dérivés à titre de couverture et 0% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A

ETATS FINANCIERS



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement SIENNA OBLIG 1-3 ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024
Fonds Commun de Placement
SIENNA OBLIG 1-3 ISR
18, rue de Courcelles - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement SIENNA OBLIG 1-3 ISR

18, rue de Courcelles - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SIENNA OBLIG 1-3 ISR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Séverine Ernest
KPMG le 08/07/2024 10:38:15

Séverine Ernest
Associée

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	145 705 659,83	144 516 241,24
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	109 573 292,59	122 824 227,91
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	109 573 292,59	122 824 227,91
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	23 061 750,95	9 959 416,03
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	23 061 750,95	9 959 416,03
Titres de créances négociables	23 061 750,95	9 959 416,03
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	13 045 116,29	11 575 747,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	13 045 116,29	11 575 747,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	25 500,00	156 850,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 500,00	156 850,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	270 081,00	368 744,40
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	270 081,00	368 744,40
COMPTES FINANCIERS	2 649 472,87	585 590,02
Liquidités	2 649 472,87	585 590,02
TOTAL DE L'ACTIF	148 625 213,70	145 470 575,66

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	149 574 377,89	146 268 208,95
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 157 158,86	-2 795 692,41
Résultat de l'exercice (a,b)	2 896 355,96	1 619 933,73
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	148 313 574,99	145 092 450,27
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	25 500,00	156 850,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	25 500,00	156 850,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 500,00	156 850,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	286 138,71	221 275,39
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	286 138,71	221 275,39
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	148 625 213,70	145 470 575,66

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623	0,00	28 537 650,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0624	42 280 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 762,76	2 865,06
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 668 957,45	2 172 885,64
Produits sur titres de créances	705 543,07	118 342,08
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 389 263,28	2 294 092,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	21 825,17	2 639,91
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	21 825,17	2 639,91
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 367 438,11	2 291 452,87
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	657 727,17	632 207,49
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 709 710,94	1 659 245,38
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	186 645,02	-39 311,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 896 355,96	1 619 933,73

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FIA.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0.3 % maximum l'an
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			(incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.1 % maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (***)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis).

(*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(**) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

(***) La commission de surperformance représente la part variable des frais de gestion.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'**Actif net du Fonds** (1) et celle de son **Indicateur de Référence** (2) appréciées sur une **Période de Référence** (3).

- (1) **L'Actif net du Fonds** correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.
- (2) **L'Indicateur de Référence** du Fonds correspond à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis). Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien <https://www.sienna-gestion.com/nos-solutions-dinvestissement>
- (3) **La Période de Référence** correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence. Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées)**, la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs. Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de

Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.
En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.
Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence**, la commission de surperformance sera nulle.
- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence**, la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.
La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SIENNA OBLIG 1-3 ISR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	145 092 450,27	147 139 853,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	32 545 669,78	30 451 005,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-33 842 966,00	-28 322 304,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	241 160,22	56 482,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 897 457,62	-2 102 863,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	286 800,00	617 090,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-426 230,00	-1 404 635,00
Frais de transactions	-24 345,05	-16 597,34
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 760 132,45	-2 880 950,76
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	28 908,23	-5 731 224,22
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	5 731 224,22	2 850 273,46
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-131 350,00	-103 875,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	25 500,00	156 850,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-156 850,00	-260 725,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 709 710,94	1 659 245,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	148 313 574,99	145 092 450,27

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 564 033,34	3,08
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	105 009 259,25	70,80
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	109 573 292,59	73,88
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	22 069 408,15	14,88
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	992 342,80	0,67
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	23 061 750,95	15,55
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	42 280 000,00	28,51
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	42 280 000,00	28,51

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	105 009 259,25	70,80	0,00	0,00	4 564 033,34	3,08	0,00	0,00
Titres de créances	992 342,80	0,67	2 048 646,61	1,38	20 020 761,54	13,50	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649 472,87	1,79
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	42 280 000,00	28,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 119 197,40	0,75	745 396,78	0,50	86 081 056,87	58,04	21 627 641,54	14,58	0,00	0,00
Titres de créances	992 342,80	0,67	0,00	0,00	22 069 408,15	14,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 649 472,87	1,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	42 280 000,00	28,51	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	270 081,00
TOTAL DES CRÉANCES		270 081,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	33 312,49
	Frais de gestion variable	251 623,16
	Autres dettes	1 203,06
TOTAL DES DETTES		286 138,71
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-16 057,71

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	284 805	32 545 669,78
Parts rachetées durant l'exercice	-298 598	-33 842 966,00
Solde net des souscriptions/rachats	-13 793	-1 297 296,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 281 600	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	406 104,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	229 770,24
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	21 852,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			13 045 116,29
	FR0010970095	SIENNA COURT TERME ISR "P	52 748,05
	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	2 429 478,24
	FR001400EBN2	SIENNA TRESORERIE PLUS PARTS A	10 562 890,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			13 045 116,29

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 896 355,96	1 619 933,73
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 896 355,96	1 619 933,73

	28/03/2024	31/03/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 896 355,96	1 619 933,73
Total	2 896 355,96	1 619 933,73

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 157 158,86	-2 795 692,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-4 157 158,86	-2 795 692,41

	28/03/2024	31/03/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 157 158,86	-2 795 692,41
Total	-4 157 158,86	-2 795 692,41

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net en EUR	167 265 729,36	188 023 345,90	147 139 853,24	145 092 450,27	148 313 574,99
Nombre de titres	1 462 367	1 606 613	1 278 787	1 295 393	1 281 600
Valeur liquidative unitaire	114,38	117,03	115,06	112,00	115,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,55	-1,47	-2,24	-2,15	-3,24
Capitalisation unitaire sur résultat	1,48	1,22	1,05	1,25	2,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BASF 0.75% 17-03-26 EMTN	EUR	1 000 000	952 258,14	0,64
BUND DEUT ZCP 15-08-26	EUR	20 000 000	18 804 647,20	12,68
CMZB FRANCFORT 0.5% 04-12-26	EUR	1 000 000	932 234,51	0,63
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.65% 12-10-26	EUR	2 000 000	2 037 891,78	1,37
DEUTSCHE BK 1.375% 03-09-26	EUR	1 000 000	972 063,88	0,65
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 0.01% 16-10-25	EUR	1 000 000	942 481,32	0,63
DEUTSCHE WOHNEN AG 1.0% 30-04-25	EUR	1 000 000	975 626,27	0,66
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	1 000 000	938 939,61	0,64
TOTAL ALLEMAGNE			26 556 142,71	17,90
BELGIQUE				
BELFIUS SANV E3R+0.61% 16-11-26	EUR	2 000 000	2 012 413,56	1,36
TOTAL BELGIQUE			2 012 413,56	1,36
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 0.875% 22-07-25	EUR	1 000 000	971 735,17	0,66
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	2 000 000	1 876 598,65	1,26
BBVA 0.375% 15-11-26 EMTN	EUR	1 000 000	926 148,60	0,62
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	2 000 000	2 037 315,68	1,37
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 392 810,52	0,94
CAIXABANK 0.75% 09-07-26	EUR	1 000 000	946 589,76	0,64
CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN	EUR	1 000 000	962 022,37	0,65
TOTAL ESPAGNE			9 113 220,75	6,14
ETATS-UNIS				
AAPL 0 11/15/25	EUR	1 900 000	1 803 405,22	1,22
FEDEX 0.45% 05-08-25	EUR	1 000 000	962 117,30	0,65
HONEYWELL INTL 3.5% 17-05-27	EUR	1 000 000	1 040 192,39	0,70
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	1 500 000	1 514 326,84	1,02
TMO 1.4 01/23/26	EUR	1 000 000	967 192,80	0,65
TOTAL ETATS-UNIS			6 287 234,55	4,24
FINLANDE				
OP CORPORATE BANK 0.5% 12-08-25	EUR	2 000 000	1 924 045,09	1,30
TOTAL FINLANDE			1 924 045,09	1,30
FRANCE				
ALD 3.875% 24-01-28	EUR	1 500 000	1 520 103,65	1,02
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 023 205,17	0,69
ARKEMA 0.125% 14-10-26 EMTN	EUR	1 000 000	925 602,19	0,62
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.625% 19-11-27	EUR	1 000 000	904 568,78	0,61
BNP PAR 0.125% 04-09-26 EMTN	EUR	1 000 000	927 684,96	0,63
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 869 870,43	1,26
BNP PAR 0.5% 04-06-26	EUR	2 000 000	1 934 917,11	1,31
BPCE 0.25% 15-01-26	EUR	1 000 000	944 980,16	0,64
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 859 789,08	1,26
CA 3.0% 21-12-25 EMTN	EUR	400 000	393 718,60	0,26
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	2 000 000	2 037 665,62	1,38
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	2 000 000	2 030 422,47	1,37

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDF 4.125% 25/03/2027	EUR	1 900 000	1 934 019,24	1,30
EDF 4%10-121125 EMTN	EUR	1 000 000	1 026 261,43	0,69
RTE EDF 1.0% 19-10-26 EMTN	EUR	1 000 000	950 154,97	0,64
S 1.75% 10-09-26 EMTN	EUR	1 000 000	978 218,92	0,66
SG 4.125% 02-06-27	EUR	1 000 000	1 054 964,25	0,71
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 1.5% 29-05-25	EUR	2 000 000	1 974 321,22	1,33
SUEZ 0.0% 09-06-26 EMTN	EUR	1 000 000	929 393,54	0,62
SUEZ 1.75% 10-09-25 EMTN	EUR	1 000 000	983 708,67	0,66
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	1 100 000	1 119 197,40	0,76
UNIBAIL RODAMCO SE 1.125% 15-09-25	EUR	1 000 000	969 416,68	0,65
UNIB ROD 1.125% 28-04-27 EMTN	EUR	1 000 000	945 757,00	0,64
TOTAL FRANCE			29 237 941,54	19,71
HONG-KONG				
CK HUTCHISON FINANCE 16 II 0.875% 03-10-24	EUR	650 000	641 737,31	0,43
TOTAL HONG-KONG			641 737,31	0,43
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	1 500 000	1 404 992,49	0,95
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 0.0% 30-09-26	EUR	1 000 000	924 211,11	0,62
SCMNVX 1 1/8 10/12/26	EUR	1 000 000	950 720,20	0,64
SWISSCOM AG VIA LUNAR FUNDING V 1.75% 15-09-25	EUR	1 000 000	985 828,25	0,67
TOTAL IRLANDE			4 265 752,05	2,88
ITALIE				
ENI 1.5% 17-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	955 388,26	0,64
ENI 3.625% 19-05-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 038 141,73	0,70
FERROVIE STATO 400 1320 2207A 1.5% 27-06-25	EUR	1 000 000	985 756,69	0,66
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 051 388,78	0,71
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	2 000 000	2 065 051,34	1,40
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.95% 15-02-27	EUR	2 000 000	1 997 071,46	1,35
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 15-01-26	EUR	2 000 000	2 022 780,07	1,36
UNICREDIT 1.25% 16-06-26 EMTN	EUR	1 000 000	979 918,75	0,66
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 468 531,09	0,99
TOTAL ITALIE			12 564 028,17	8,47
LUXEMBOURG				
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.0% 15-10-25	EUR	1 000 000	947 476,99	0,64
PRIFII 1.876 04/17/25	EUR	1 000 000	998 667,97	0,67
TOTAL LUXEMBOURG			1 946 144,96	1,31
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	500 000	462 004,40	0,31
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	1 000 000	1 012 764,57	0,68
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	1 000 000	1 010 639,58	0,68
EDPPL 1 7/8 10/13/25	EUR	1 300 000	1 279 826,91	0,86
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	2 000 000	1 952 088,12	1,32
KONINKLIJKE KPN NV 5.625%09-300924	EUR	100 000	103 659,47	0,07
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV 3.5% 30-05-26	EUR	1 000 000	1 035 276,47	0,70
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.25% 15-02-28	EUR	1 000 000	1 025 942,14	0,69
TOTAL PAYS-BAS			7 882 201,66	5,31
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT E6R+1.0% 23-07-25	EUR	500 000	513 728,00	0,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL PORTUGAL			513 728,00	0,35
ROUMANIE				
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.375% 19-04-27	EUR	1 000 000	975 607,91	0,66
TOTAL ROUMANIE			975 607,91	0,66
ROYAUME-UNI				
HSBC 2.5% 15-03-27 EMTN	EUR	1 000 000	975 172,90	0,66
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.25% 22-07-25	EUR	1 845 000	1 770 572,30	1,19
NATWEST MKTS 1.375% 02-03-27	EUR	1 000 000	945 299,62	0,64
TOTAL ROYAUME-UNI			3 691 044,82	2,49
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB 0.0% 18-05-26	EUR	1 000 000	929 115,39	0,63
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	1 000 000	1 032 934,12	0,70
TOTAL SUEDE			1 962 049,51	1,33
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			109 573 292,59	73,88
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			109 573 292,59	73,88
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
BANQUE FEDERATI 210926 E3R 0.58	EUR	2 000 000	2 002 254,00	1,35
BFCM B E3R+0.48% 23-05-25	EUR	2 000 000	2 014 206,11	1,36
CA CON E3R+0.44% 23-05-25	EUR	2 000 000	2 012 225,66	1,36
CA CONSUMER FINANCE 041226 E3R 0.63	EUR	2 000 000	2 006 343,06	1,35
CA CONSUMER FINANCE 220926 OISEST 0.69	EUR	2 000 000	2 048 646,61	1,38
CAIS F E3R+0.4% 29-04-25	EUR	2 000 000	2 016 396,67	1,36
CAIS F E3R+0.7% 21-10-25	EUR	2 000 000	2 027 851,11	1,37
CAISSE FEDERAL 280826 E3R 0.6	EUR	2 000 000	2 007 333,78	1,36
CARR B E3R+0.7% 17-02-26	EUR	1 900 000	1 914 441,81	1,29
PSA BANQUE FRANCE 160227 E3R 0.7	EUR	2 000 000	2 011 273,78	1,35
PSA BANQUE FRANCE 241126 E3R 0.8	EUR	2 000 000	2 008 435,56	1,35
TOTAL FRANCE			22 069 408,15	14,88
ITALIE				
UNICREDIT SPA 050624 FIX 0.0	EUR	1 000 000	992 342,80	0,67
TOTAL ITALIE			992 342,80	0,67
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			23 061 750,95	15,55
TOTAL Titres de créances			23 061 750,95	15,55
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA COURT TERME ISR "P	EUR	100	52 748,05	0,04
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	19 864	2 429 478,24	1,63
SIENNA TRESORERIE PLUS PARTS A	EUR	10 000	10 562 890,00	7,12
TOTAL FRANCE			13 045 116,29	8,79
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			13 045 116,29	8,79
TOTAL Organismes de placement collectif			13 045 116,29	8,79

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 0624	EUR	400	25 500,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			25 500,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			25 500,00	0,02
TOTAL Instruments financier à terme			25 500,00	0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	-25 500	-25 500,00	-0,02
TOTAL Appel de marge			-25 500,00	-0,02
Créances			270 081,00	0,19
Dettes			-286 138,71	-0,20
Comptes financiers			2 649 472,87	1,79
Actif net			148 313 574,99	100,00

Parts SIENNA OBLIG 1-3 ISR	EUR	1 281 600	115,72
-----------------------------------	------------	------------------	---------------